

Distr.
LIMITEE

TD/B/39(1)/SC.I/L.1
30 septembre 1992

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Trente-neuvième session
Première partie
Genève, 28 septembre 1992
Comité de session I

PROJET DE RAPPORT DU COMITE DE SESSION I

Rapporteur : M. E.M. Manakine (Fédération de Russie)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	i) - iii)
I. Politiques commerciales, ajustement structurel et réforme économique : questions relatives à l'établissement de mécanismes nationaux transparents dans le cadre de la lutte contre le protectionnisme (point 6 de l'ordre du jour)	1 - 9

INTRODUCTION

i) A sa 807ème séance plénière (séance d'ouverture), le 28 septembre 1992, le Conseil du commerce et du développement a décidé d'instituer un comité de session plénier (Comité de session I), chargé d'examiner les points ci-après de l'ordre du jour et d'en rendre compte :

- Les voies du développement : résultats, problèmes et réforme des entreprises publiques (point 4 de l'ordre du jour);
- Politiques commerciales, ajustement structurel et réforme économique : questions relatives à l'établissement de mécanismes nationaux transparents dans le cadre de la lutte contre le protectionnisme (point 6 de l'ordre du jour).

ii) A sa 1ère séance, le 28 septembre 1992, et à la reprise de la même séance, le 29 septembre, le Comité de session I a élu M. Hugo Cubillos (Chili) président et M. E.M. Manakine (Fédération de Russie) vice-président-rapporteur.

iii) Au cours de la première partie de la trente-neuvième session du Conseil, le Comité de session I a tenu ... séances formelles et ... séances informelles.

Chapitre I

POLITIQUES COMMERCIALES, AJUSTEMENT STRUCTUREL ET REFORME
ECONOMIQUE : QUESTIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT
DE MECANISMES NATIONAUX TRANSPARENTS DANS LE CADRE
DE LA LUTTE CONTRE LE PROTECTIONNISME

(Point 6 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Comité de session I était saisi de la documentation ci-après :

- "Politiques commerciales, ajustement structurel et réforme économique : questions relatives à l'établissement de mécanismes nationaux transparents dans le cadre de la lutte contre le protectionnisme - Rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/39(1)/3);
- "Report on evaluating protection in an economy-wide perspective" (UNCTAD/ITP/77).

2. En présentant ce point, le Directeur et coordonnateur des Programmes sur le commerce international a souligné que les discussions sur la question des mécanismes transparents correspondaient pleinement à l'approche progressive préconisée dans l'Engagement de Carthagène. En particulier, la nécessité d'instaurer ou de renforcer la transparence intérieure dans l'élaboration des politiques relatives au commerce était désormais largement reconnue et avait été étayée par d'importants travaux d'étude et d'analyse. Le document dont était saisi le Conseil (TD/B/39(1)/3) décrivait un ensemble de questions relatives à l'établissement de mécanismes nationaux transparents et résumait les travaux d'analyse réalisés à ce jour. Il ne faisait aucun doute que la question était désormais mûre pour la tenue de consultations intergouvernementales qui pourraient permettre de formuler des conclusions et d'éventuelles recommandations d'action.

3. L'expérience montrait que de nombreuses politiques commerciales protectionnistes étaient adoptées par des gouvernements en réponse aux pressions politiques exercées par des intérêts particuliers. Ces politiques avaient certes tendance à profiter aux entreprises et aux travailleurs des industries ainsi protégées, mais elles étaient aussi préjudiciables aux consommateurs, aux industries en aval et à l'économie dans son ensemble. Il fallait donc intégrer les intérêts de toutes les parties dans le processus d'élaboration des politiques de façon que les parties potentiellement lésées puissent faire contrepoids, au niveau intérieur, au protectionnisme.

page 2

Cela exigerait de promouvoir des "politiques informatives" et des débats publics approfondis. Pour garantir la transparence d'un débat public sur la politique commerciale, il fallait que le public en général ait connaissance des initiatives de politique commerciale en suspens, de leurs effets probables à la fois pour ceux qui y perdraient et ceux qui y gagneraient, et de leurs incidences sur l'ensemble de l'économie. Cette information pourrait être assurée dans les meilleures conditions par un "organisme chargé de la transparence". Ces organismes seraient également utiles dans les pays où une réforme économique était en cours. La contribution publique au processus de décision était importante, de même que la compréhension par l'opinion publique du résultat probable des réformes. Si l'on voulait que l'opinion publique soutienne le processus de réforme, il fallait qu'elle soit bien informée de son coût probable. Faute de quoi, les réformes risquaient d'être annulées avant d'avoir donné des fruits. Pour être efficace, un organisme chargé de la transparence devait être indépendant de toute pression politique, ne pas intervenir dans l'élaboration des politiques, être ouvert au public, étudier de façon continue les conséquences pour l'ensemble de l'économie de la politique commerciale, et rendre publics ses analyses et ses avis.

4. Dans l'Engagement de Carthagène, il avait été demandé au secrétariat de la CNUCED de fournir une assistance technique aux pays souhaitant créer des mécanismes transparents. Un certain nombre de pays en développement désiraient effectivement créer de tels mécanismes ou améliorer ceux dont ils disposaient déjà et seraient heureux de bénéficier d'une coopération technique à cet égard. Quelques pays en transition avaient également manifesté leur intérêt. La coopération technique pouvait contribuer au renforcement des institutions et apporter une formation pour la mise en oeuvre des instruments économiques d'analyse appropriés. Avec l'aide de ressources extrabudgétaires, le secrétariat de la CNUCED était disposé à aider les pays intéressés à élargir la coopération technique dans cet important domaine. L'appui de pays donateurs signifierait que la CNUCED pourrait s'engager dans cette voie. Les gouvernements disposant déjà de mécanismes transparents ou d'institutions analogues pourraient également apporter une contribution appréciable en assurant la formation nécessaire de fonctionnaires dans leurs capitales.

5. Le porte-parole du Groupe asiatique (Inde) a rappelé qu'au paragraphe 105 iv) de l'Acte final de la septième session de la Conférence, les gouvernements avaient été instamment priés d'envisager, dans le cadre de leur lutte contre le protectionnisme, la création de mécanismes transparents au niveau national. A la huitième session de la Conférence, il avait été déclaré, au paragraphe 25 de l'Engagement de Carthagène, que seul un nombre limité de pays en développement avaient pu accroître de façon appréciable leurs exportations. Des pressions protectionnistes et des mesures unilatérales continuaient ainsi de compromettre le fonctionnement d'un système commercial multilatéral ouvert, en particulier au détriment du commerce d'exportation des pays en développement. Le paragraphe 132 du même Engagement avait réaffirmé le paragraphe 105 iv) de l'Acte final. La question dont était saisi le Conseil était donc de savoir comment donner effet aux engagements et aux résolutions qui avaient été adoptés dans le passé afin d'améliorer la situation actuelle du commerce mondial, avec un plus grand profit pour tous. Un nombre appréciable de pays en développement avaient, au cours de la dernière décennie, lancé d'ambitieux programmes d'ajustement structurel en profondeur de leur économie - déréglementation, libéralisation du commerce, encouragement des investissements étrangers, rénovation du secteur public ainsi que des marchés monétaires et financiers. En fait, la restructuration touchait l'ensemble de l'infrastructure qui sous-tendait l'économie. Comme on pouvait s'y attendre, ces réformes avaient eu un coût social et politique. Les pays en développement estimaient toutefois que, malgré ce coût, les changements favoriseraient à terme une amélioration de la qualité de la vie, une fois le processus d'ajustement et de restructuration mené à bien. Un environnement international favorable non seulement faciliterait la transition, mais rendrait aussi irréversibles les politiques contribuant à l'intégration dans l'économie mondiale.

6. Le porte-parole a ajouté que le processus de réformes économiques dans les pays en développement avait lieu à un moment où l'économie mondiale connaissait sa plus grave récession depuis la fin de la seconde guerre mondiale. De ce fait, la demande de produits provenant des pays en développement était généralement faible, tendance qui avait toutefois été aggravée par la diversité des obstacles non tarifaires imposés par les pays

page 4

développés. Par contre, le processus de libéralisation dans les pays en développement avait bel et bien contribué à améliorer les débouchés commerciaux des articles manufacturés en provenance des pays développés.

7. La création de mécanismes nationaux transparents et l'amélioration des mécanismes existants étaient essentielles pour contrecarrer les tendances protectionnistes s'opposant à une plus grande liberté des échanges.

Les raisons du recours au protectionnisme étaient bien connues et avaient été exposées en détail dans le rapport de la CNUCED dont était saisi le Conseil. Il suffisait de rappeler que les gouvernements devaient faire preuve, chez eux, de la volonté politique nécessaire pour refuser aux secteurs inefficaces ou non compétitifs la protection que ceux-ci recherchaient. Les exportations des pays en développement, en particulier dans les secteurs où ces pays possédaient un avantage compétitif pour la fabrication, ou dans lesquels ils possédaient un avantage tenant à l'intensité de la main-d'oeuvre, à des compétences spéciales, à leur situation ou à des conditions climatiques, devraient bénéficier d'un plus libre accès. A cette fin, la mise en place de mécanismes transparents comme il était proposé dans le document TD/B/39(1)/3 serait une très bonne chose.

8. Conformément à la séquence préconisée au paragraphe 51 de l'Engagement de Carthagène, le problème concernant les politiques et les pratiques protectionnistes avait été identifié et des analyses avaient été réalisées. Le moment était venu d'engager un dialogue devant conduire à des engagements applicables. La mise en place de mécanismes transparents convenus aiderait les pays développés comme les pays en développement à libéraliser davantage le commerce. En éduquant l'opinion publique et en décourageant les pressions de groupes d'intérêts retranchés sur leurs acquis, on éliminerait les distorsions en faveur d'industries non compétitives et d'industries réclamant une protection. Cela encouragerait les gouvernements à faire preuve de plus d'audace dans leurs efforts de réforme, ce en quoi ils seraient confortés par les analyses réalisées par les organismes chargés de la transparence. Les études relatives à la transparence devraient porter sur tout l'éventail des mesures intérieures faisant obstacle aux échanges commerciaux, y compris les mesures antidumping et les mesures antisubventions. Les six caractéristiques indiquées au paragraphe 64 du document TD/B/39(1)/3 constitueraient un bon point de départ.

9. En résumé, le porte-parole a dit que de tels mécanismes pourraient être des instruments efficaces de lutte contre le protectionnisme dans tous les pays. Dans les pays en développement ayant engagé des réformes, ils pourraient valablement contribuer à la formulation de politiques conduisant à apporter des changements efficaces dans l'économie. Dans les pays développés, ils pourraient promouvoir des politiques profitant à l'économie dans son ensemble, plutôt qu'à des groupes d'intérêts particuliers. Il serait utile que ces organismes puissent également déterminer les coûts ou les avantages de la protection pour un partenaire commercial. Conformément à l'Engagement de Carthagène, la CNUCED devrait encourager la création de mécanismes transparents dans les pays intéressés, en fournissant une assistance technique portant à la fois sur une information concernant les avantages de ces mécanismes et sur la mise en place des infrastructures nécessaires. Il conviendrait à cette fin de renforcer le rôle de l'organisation.
